

Appendix  
(Z.)

21st Feby.

the following answers upon the several Petitions herein after mentioned, to the Questions submitted to him on the 22d January last :

On the Petition of divers Inhabitants of the borders of the Lakes St. Louis and St. Francis.

In reply to the Questions submitted to me by the Standing Committee on Roads and Public Improvements, I have the honor to give the following answers :—1st. About 20 miles ; 2d. Very swampy, and sometimes overflowed by the water from Lake St. Francis to a considerable extent ; 3d. Cannot say what may be the probable cost ; 4th. From the reasons contained in my answer to Question No. 2, the number of Inhabitants settled on the line is small, and they are in low circumstances, the precise number I cannot state ; 5th. The utility must be very great to the Inhabitants living on the Lands where this Road is proposed to be made comprised within the distance of the above mentioned twenty miles, and some advantage to the Inhabitants living on the borders of the Lakes St. Francis and St. Louis ; 6th. I cannot say who owns the unoccupied lands through which this proposed route passes, I have been informed, that the Seigneur of Beauharnois owns large tracts of unconceded Land in this part of the Seignior, and also in the adjoining Township of Godmanchester ; 7th. I cannot say ; 8th. I have no personal knowledge of any money having been laid out on this Road ; 9th. I would refer the Committee to my answer to Question No. 5. I take leave to add my opinion that in laying out the money granted on this Road, the Commissioners should be instructed to commence at or near the Village of St. Timothé, and make the Road good as far as their means would enable them to proceed.

On the Petition of the Inhabitants residing on the Western Branch of the River Chateauguay.

1st. Eleven miles ; 2d. Good soil, somewhat wet ; intersected with a great number of Ravines ; 3d. Refer to the affidavit attached to the Petition ; 4th. Nearly all the Lots of Land on this Road are taken up, and more or less improved ; a great majority of the Inhabitants are in low circumstances. I cannot state their number ; 5th. The utility of this Road is, that, on the great Road that leads from Ogdensburgh and the adjacent ports of the State of New York to Montreal, the Stage has run regularly for the last two years on this route, but owing to the badness of the Roads is sometimes obliged to turn into the field to get along ; 6th. I would refer to my answer to Question No. 4. ; 7th. Cannot say ; 8th. No public money has ever been laid out on this Road, so far the Road has been made exclusively by the labour of the Inhabitants ; 9th. It forms part of the principal and most direct communication by Land between that part of the State of New York bordering on the River St. Lawrence, and Lower Canada.

On the Petition of the Inhabitants of Hemmingford in the County of Beauharnois.

1st. About 12 miles ; 2d. Broken into hills and dales ; very stony, and some parts springy or wet ; 3d. I cannot say ; 4th. The Inhabitants are few in number and possess but little means ; 5th. Besides the advantage to the Inhabitants living on the Road, it would connect the Russeltown Road with the Hemmingford Road, and thus shorten that communication by several miles ; 6th. I cannot say who owns the unoccupied Lands through which this Road passes ; 7th. I cannot say ; 8th. I believe  
no

pondu comme suit, sur les diverses Pétitions ci-après mentionnées, aux Questions qui lui ont été soumises le 22 Janvier dernier :

Pétition de divers Habitans sur les bords des Lacs St. Louis et St. François :

Aux Questions qui m'ont été soumises par le Comité Permanent des Chemins et des Améliorations Publiques, j'ai l'honneur de donner les réponses suivantes : 1o. La longueur du Chemin est d'environ 20 milles. 2o. Le terrain est très humide, et il est souvent inondé par les eaux du Lac St. François. 3o. Je ne saurais dire quel en sera le cout probable. 4o. D'après les raisons que j'ai données dans ma seconde réponse, le nombre des Habitans qui sont établis sur cette route, est peu considérable ; ils sont pauvres ; je n'en puis dire le nombre d'une manière exacte. 5o. Le Chemin sera d'une grande utilité pour les Habitans établis sur les terres où l'on se propose de faire ce Chemin, et qui sont comprises dans l'étendue des vingt milles dont j'ai parlé plus haut ; et il sera aussi de quelque avantage aux Habitans qui demeurent sur les bords du Lac St. François, et du Lac St. Louis. 6o. J'ignore à qui appartiennent les terres non établies, où l'on doit faire passer ce Chemin ; j'ai appris que le Seigneur de Beauharnois avait une étendue considérable des terres incultes dans cette partie de la Seigneurie, ainsi que dans le Township voisin de Godmanchester. 7o. Je l'ignore. 8o. Je n'ai pas connaissance qu'on ait appliqué aucune somme de deniers sur ce Chemin. 9o. Il me sera permis de renvoyer le Comité à ma réponse à la question No. 5. Je prends la liberté d'ajouter, comme mon opinion, qu'en employant les deniers accordés pour ce Chemin, les Commissaires devraient être chargés de commencer leurs opérations au Village de St. Timothé ou près de ce lieu, et de continuer à améliorer le Chemin, autant que leurs moyens leur permettront de le faire.

Sur la Pétition des Habitans résidans sur la Branche Ouest de la Rivière Chateauguay :

1o. La longueur du Chemin est de onze milles. 2o. Le sol est bon ; quoique humide et intersecté par un grand nombre de Rivières. 3o. Voir l'affidavit qui est annexé à la Pétition. 4o. Les terres qui bordent ce Chemin sont presque toutes prises, et plus ou moins cultivées ; la grande majorité des Habitans est pauvre ; j'ignore quel en est le nombre. 5o. Ce Chemin est utile en ce qu'il se trouve sur le grand Chemin qui conduit d'Ogdensburgh et des parties voisines de l'Etat de New-York, à Montréal. La diligence passe régulièrement depuis deux ans par cette route ; mais le mauvais état du Chemin l'oblige quelquefois à prendre les champs pour continuer sa route. 6o. Il me sera permis de renvoyer à ma réponse à la question No. 4. 7o. Je l'ignore. 8o. On n'a employé aucune parties des deniers publics pour faire ce Chemin : et jusqu'à ce jour le Chemin a été fait exclusivement par le travail des Habitans. 9o. Ce Chemin fait partie de la principale communication qu'il y ait par terre, entre cette partie de l'Etat de New-York, qui est située sur les bords du Fleuve St. Laurent, et le Bas-Canada, et c'est aussi la voie la plus directe.

Sur la Pétition des Habitans de Hemmingford, dans le Comté de Beauharnois.

1o. La longueur du Chemin est d'environ 12 milles ; 2o. Le terrain est parsemé de côtes et de vallées ; il est très pierreux ; et en quelques endroits il est humide et plein d'eau. 3o. Je n'en sais rien. 4o. Le nombre des Habitans n'est pas grand, et ils ne possèdent que peu de moyens. 5o. Outre l'utilité qui en résultera pour les Habitans qui sont établis sur ce Chemin, il ferait joindre et Chemin de Russeltown, et celui de Hemmingford, le abrègerait ainsi la communication de plusieurs milles. 6o. J'ignore

Appendice  
(Z.)

21 Fevr.